

COPIES : M. VUILLEMIN, Y. MUEL, V. MANGEARD, MA GALILEE, C DIEUX
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, P. ANTOINE, S. THIEBAUT, C. STANDO

VILLE DE PULNOY
CR N°2011/94-SA/MAG

Réunion Conseil Municipal du 29 septembre 2011

Etaients présents : MM ROYER FEUILTAINE HEINLY ROYER PERROLLAZ ANDRE HOUDRY
BOISSEZ NICOLA BROUSSIER PELTIER CASTELA SIMON GEORGES DUSSIAUX OGIEZ
DEVITERNE GOUDOUT MICHEL.

Absents excusés :

M. PICCOLI a donné pouvoir à M. ROYER
JF PICCOLI a donné pouvoir à N. HOUDRY
M. VULCANO a donné pouvoir à S. DUSSIAUX
A. FROMENT a donné pouvoir à D. FEUILTAINE
L. WEHRLÉN a donné pouvoir à A. CASTELA
N CHABOD

Absentes : S VAGUENEZ, S JACQUIER ROUX

Secrétaire : M. OGIEZ

Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2011 : pas de remarque.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation.

Rapport d'activité 2010 de la Communauté Urbaine du Grand Nancy

Le Maire rappelle que le rapport annuel d'activité de la Communauté Urbaine n'est pas soumis au vote mais peut faire l'objet d'un débat. Il donne la parole aux conseillers municipaux délégués, qui rapportent chacun une partie du rapport d'activité 2010.

D. Deviterne souhaite connaître l'état d'avancement du projet de réalisation d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage sur Pulnoy.

Le Maire répond qu'à la suite de la fermeture de l'aire de Pulnoy, il avait proposé un terrain situé en limite de Laneuvelotte. Depuis, le schéma des aires de stationnement des gens du voyage a été revu et priorité a été donnée au développement des aires de grands passages. Par conséquent, compte tenu de cette nouvelle orientation et de l'agrandissement programmé pour l'aire de Seichamps, le principe de réalisation d'une nouvelle aire à Pulnoy a été abandonné. Le Maire ajoute que Jean-Marie Schléret, vice-président en charge au Grand Nancy, suit ce dossier en lien avec le Conseil Général et la Préfecture.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

JM Heinly présente une synthèse du rapport 2010.

D. Deviterne demande si le principe d'une régie pour la gestion de ce service progresse, au niveau du Grand Nancy.

Le Maire répond que le service est déjà géré en régie, même si la Communauté Urbaine sous-traite une partie des travaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

JM Heinly présente une synthèse du rapport 2010.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

Travaux d'accessibilité « handicapés » et « économies d'énergie » dans les bâtiments publics :

1 – Avenant n° 1 au marché n° 013-2011 MAPA menuiseries bois

2 – Autorisation donnée au Maire de signer les avenants à venir

S. Dussiaux explique l'objet de la délibération.

Le Maire rappelle que ces travaux de mise aux normes pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées est un dossier d'investissement important, avec un montant de travaux de 450 000€ jusqu'en 2014.

Vote : à l'unanimité

Budget primitif 2011 – Décision modificative n° 1

G. Nicola explique que cette décision modificative est sans incidence sur le budget primitif et qu'il n'y a pas de nouveaux engagements.

JM Michel demande s'il est envisageable de faire un recours, en raison des malfaçons constatées, contre l'entreprise ayant réalisé les travaux d'origine du tennis extérieur.

Le Maire répond que les travaux sont trop anciens pour pouvoir faire aujourd'hui l'objet d'un recours.

D. Deviterne demande des explications sur les 9 500 € supplémentaires d'honoraires à verser au maître d'œuvre de l'opération de réhabilitation des 4 vents. Pourquoi ce montant intervient-il aujourd'hui ?

Le Maire répond que l'opération se clôture maintenant et qu'il faut régulariser les comptes. Il rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré il y a quelques mois pour la signature de l'avenant de 9 500 € de maîtrise d'œuvre.

Vote : 21 pour

3 abstentions : D. Deviterne, N. Goudout et JM Michel

Demande de subvention de l'Amicale des Anciens de l'Armée de l'Air

D. Peltier donne lecture du projet de délibération.

Vote : à l'unanimité

Vente des chemins ruraux sur l'emprise du golf à la Communauté Urbaine

FP rappelle l'historique du dossier et explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Demande d'attribution de la salle Roger Galmiche, à titre gratuit, par la troupe de théâtre « Luda et Cie »

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Fixation de tarifs pour l'envoi de fax pour les administrés

DF explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Dossiers de demande de subvention de particuliers au titre des économies d'énergie

JM Heinly présente les dossiers de demande de subvention de particuliers.

Vote : à l'unanimité

Avant de clore la séance, le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour une question pour laquelle il doit rendre une réponse rapide : le comité d'organisation de l'élection de Miss Meurthe et Moselle a proposé au Comité d'Animation et Loisirs de Pulnoy d'organiser la soirée de l'élection à Pulnoy.

D. Feuilltain donne le détail de l'organisation et du budget de la soirée. Le budget s'élèverait à environ 5 000-6 000€ (frais d'organisation + personnel communal mis à disposition).

M. Royer n'est pas favorable à la prise en charge de cette soirée, qui n'amènerait aucune image pour la commune, surtout en cette période d'austérité.

N. Goudout partage cet avis car elle n'y voit aucun intérêt pour la commune. Elle préférerait que des dépenses soient faites dans une manifestation type « fête de la forêt » ou dans des spectacles culturels.

JM Michel demande pourquoi le comité d'organisation ne prend pas l'ensemble des frais à sa charge.

Le Maire répond que le comité « vend » la soirée à une ville.

A. André précise que la prise en charge de l'organisation par la ville de Pulnoy permettrait à la ville d'avoir la présence de la Miss à toutes les manifestations communales pendant un an.

Le Maire est divisé sur la question : cette soirée contribuerait à l'animation de la ville mais à quel prix ? On ne maîtrise pas tous les paramètres, ce qui pourrait engendrer des surprises désagréables.

F. Perrollaz n'est pas favorable à cette prise en charge.

M. Ogiez souligne que les salles, pour ce genre de manifestations, sont toujours remplies.

Le Maire répond qu'il reste toujours un « delta », à la charge de la ville.

D. Feuilltain est également partagé sur cette question. Certes, la crise économique encourage plutôt les économies mais ne doit pas empêcher de proposer une soirée festive.

Le Maire répète que les coûts d'une telle manifestation ne sont jamais maîtrisés.

Avis : 3 favorables, 16 défavorables

Fait à Pulnoy, le 6 septembre 2011

Le Maire,

Gérard ROYER



Le secrétaire de séance,

Març OGIEZ